

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2154

présenté par

M. Guitton, M. Ballard, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boulogne, M. Bovet, M. Chenu, M. Dufosset, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Gery, M. Jolly, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Patrice Martin, M. Mauvieux, Mme Martinez, M. Muller, Mme Rimbert, M. Dessigny, M. Tivoli, M. Allegret-Pilot, Mme Grangier, Mme Pollet, Mme Mansouri, M. Chavent, Mme Lechanteux, M. Clavet, M. Baubry, M. Michoux, Mme Mélin, M. Boccaletti, M. Dussausaye, M. Weber, M. Bernhardt, M. Bilde, M. Beaurain, Mme Bouquin, M. de Lépinau, M. Evrard, Mme Griseti, Mme Florence Goulet, M. Lottiaux, M. Gonzalez, M. Lioret, M. Golliot, Mme Diaz, M. Limongi, M. Ménagé, M. Markowsky, Mme Marais-Beuil, Mme Ménaché, M. David Magnier, Mme Parmentier, Mme Lorho, M. Giletti, Mme Josserand, Mme Lelouis, Mme Laporte, Mme Robert-Dehault, M. Buisson, Mme Joncour, M. Meurin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Tonussi, Mme Joubert, M. Tesson, M. Dragon, Mme Hamelet, Mme Galzy, Mme Levasseur, M. Rivière, M. Meizonnet, M. Rambaud, M. Sanvert, M. Christian Girard, M. Jenft et Mme Colombier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	0	0
Gendarmerie nationale	1 000 000	0
Sécurité et éducation routières	0	1 000 000
Sécurité civile	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 1 000 000 d'euros pour l'action n°04 « Commandement, ressources humaines et logistique » : du programme n°152 « Gendarmerie nationale » et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n°02 « Démarches interministérielles et communication » : du programme n°207 « Sécurité et éducation routières ».

Le rapport sénatorial « Vaincre le malaise des forces de sécurité intérieure : une exigence républicaine » publié en 2018 au nom de la commission d'enquête relative à l'état des forces de sécurité intérieure souligne le manque de moyens mis en œuvre afin de lutter efficacement contre les risques psychosociaux au sein de la gendarmerie. C'est pourquoi cet amendement vise à abonder les crédits de la Gendarmerie nationale afin d'augmenter le nombre de psychologues et ainsi de lutter efficacement contre les risques psychosociaux au sein de la Gendarmerie.